



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine,

EXCUSES : DUPUY-CHANET Marie Laure donne pouvoir à Marie-Pierre RIGAUD, GESTRAUD Samuel donne pouvoir à Henri SAULGRAIN, WARY Grégory donne pouvoir à Rodolphe DRANO

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rodolphe DRANO

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-24 DU 02-04

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier : article 31,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : article 10,

VU le Code général des collectivités territoriales : article L1611-4,

VU le Code de commerce : article L612-4,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'avis de la commission finances du 18 mars 2024,

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



CONSIDÉRANT que les associations suivantes présentent un intérêt public local,

Monsieur le Maire propose d'approuver le versement des subventions 2024 aux associations, dont la liste et les montants sont précisés au sein du tableau figurant en annexe n°2 de la présente délibération.

Après un vote à main levée, le conseil municipal approuve le versement des subventions 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

**Secrétaire de Séance
Rodolphe DRANO**

Etriché, le 4 avril 2024

**Le Maire
David LAGLEYZE**